



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° 13 - A - 418

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté modifié du 22 mars 2004 du ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : 30 juin 2019
Rapport de référence	▪ Efectis n° 13 - A - 418
Concernant	<p>Un bloc-porte vitré à deux vantaux inégaux battants, inscrit dans une construction support normalisée flexible.</p> <p>Ossature : Presto 50 (FORSTER)</p> <p>Vitrage : Pyroguard T EW60/13-1 (CGI FRANCE) d'épaisseur 13 mm</p>
Demandeur	<p>CGI INTERNATIONAL LTD – INTERNATIONAL HOUSE Milfield Lane Haydock Merseyside GB- WA11 9GA</p>

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ÉLÉMENT

Ossature : Presto 50
Provenance : Usine FORSTER, Arbon (CH)

Vitrages : Pyroguard T EW60/13-1
Provenance : CGI France - Usine de Seingbouse (F)

1.1. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Voir planches n° 1 à 15.

L'élément objet du présent procès-verbal est un bloc-porte métallique à deux vantaux inégaux vitrés battants sur une huisserie métallique, installé dans une construction support normalisée flexible.

Jeux de fonctionnement maximum autorisés :

- En traverse haute : 11 mm
- Verticalement, côté articulation : 12 mm
- Verticalement, côté serrure : 12 mm
- Au seuil : 12 mm

1.2. DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT

1.2.1. Bâti

Le bâti est réalisé par l'intermédiaire de profilés acier de référence 32.800 de la série Presto 50 (FORSTER), coupés d'onglet et assemblés par soudure.

Un joint d'étanchéité à froid de référence 905.307 (FORSTER) est mis en œuvre dans une gorge prévue à cet effet dans les profils formant le bâti.

Le bâti est fixé à la construction support flexible au moyen de vis HUS 7,5 x 160 mm (HILTI) réparties verticalement au pas de 651 mm et horizontalement au pas de 534 mm, après interposition d'un joint mousse (ISO-CHEMIE) de section 20 x 7 mm.

1.2.2. Vantaux

L'ossature de chaque vantail est réalisée en profils acier de la série Presto 50 (Forster) coupés d'onglet et assemblés par soudure, définissant une baie destinée à recevoir un vitrage.

L'ossature du vantail mobile est composée de deux montants et d'une traverse haute de référence 32.805 (FORSTER) et d'une traverse basse de référence 32.855 (FORSTER).

L'ossature du vantail semi-fixe est composée d'un montant côté fermeture et d'une traverse haute de référence 32.805 (FORSTER), d'un montant côté articulation de référence 32.803 (FORSTER), d'une traverse basse de référence 32.855 (FORSTER).

La traverse basse de chaque vantail est renforcée par la mise en œuvre d'un plat acier de section 35 x 5 mm, fixé par soudure dans le profil.

Les profils situés en périphérie de l'huisserie sont équipés de joints d'étanchéité de référence 905.307 (FORSTER) mis en œuvre dans une gorge prévue à cet effet.

1.2.3. Vitrages et maintien des vitrages

Les baies sont obturées chacune par un vitrage de référence Pyroguard T EW60/13-1 (CGI) d'épaisseur 13 mm. La composition exacte du vitrage est en possession du laboratoire.

Les vitrages sont maintenus par un simple parclosage réalisé en profils acier de référence 901.228 (FORSTER) de section hors tout 20 x 25 mm. Les parclozes sont clippées sur des boutons de parclozes auto-taraudeurs en acier de référence 906.577 (FORSTER) répartis dans les profils de l'ossature au pas de 250 mm.

Ces parclozes sont associées à des bandes intumescentes de référence Kérafix Flexlit (GLUSKE) de section 15 x 4 mm côté ailette des profils de l'ossature du vantail, et de section 15 x 3 mm côté parclose, permettant d'assurer le serrage du vitrage.

Le calage du vitrage est assuré en partie basse par l'intermédiaire de cales en Promatect H (PROMAT) de section 80 x 13 x 10 mm et 80 x 13 x 8 mm - voir répartition planche n° 15 -.

Jeu en fond de feuillure : 9 ± 1 mm
Prise en feuillure des vitrages : 11 ± 1 mm

1.2.4. Articulation et fermeture

Chaque vantail est articulé par deux paumelles en acier de référence 907.662 (FORSTER) soudées. Les paumelles sont axées à 200 mm des extrémités haute et basse de chaque vantail.

Deux goujons de sécurité de référence 917.013 (FORSTER) de dimensions $\varnothing 10 \times 16$ mm sont installés respectivement au tiers et aux deux-tiers de la hauteur de chaque vantail.

Le vantail mobile reçoit une serrure à mortaiser à deux points de fermeture, haut et médian, de référence 907.240 (FORSTER) manœuvrée par béquille acier de référence 907.327 (FORSTER). L'axe de manœuvre de la serrure est placé à 1050 mm du bas du vantail.

Le vantail mobile reçoit un ferme-porte en applique de référence TS93B (DORMA) installé côté paumelles.

Le vantail semi-fixe est dépourvu de tout système de fermeture.

1.2.5. Construction support normalisée

La construction support est du type flexible réalisée conformément au paragraphe 7.2.2 de la norme EN 1363-1:1999.

1.2.5.1. Ossature

L'ossature est composée de :

- ♦ Rails haut et bas R70 en acier galvanisé 10/10 mm, de section 28 x 70 x 28 mm, fixés à la maçonnerie par des chevilles N 6 x 50 F (FISCHER) ;
- ♦ Montants M70, en acier galvanisé 10/10 mm, de section 38 x 68 x 38 mm, emboîtés dans les rails haut et bas, et disposés à entraxe de 400 mm.

1.2.5.2. Parement

Des plaques de plâtre KF BA13 (KNAUF) d'épaisseur 12,5 mm sont vissées en deux épaisseurs sur l'ossature par vis auto-taraudeuses type TF 3,5 x 25 mm ($\varnothing \times L$) au pas de 500 mm pour la première peau et par vis TF 3,5 x 35 mm ($\varnothing \times L$) au pas de 300 mm pour la seconde peau.

1.2.5.3. Modifications- Renforcements

La traverse d'imposte de la construction support normalisée est constituée de deux rails R70 fixés dos à dos.

L'ossature reçoit, sur la périphérie de la baie destinée au bloc-porte, un profilé UA48 de section 48 x 48 x 1,5 mm (l x h x e) destiné à renforcer la construction support et à assurer la fixation du bloc-porte.

2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Les échantillons soumis à l'essai ont été jugés représentatifs de la fabrication courante actuelle du demandeur. Les conditions à respecter pour la mise en œuvre des éléments sont décrites dans le présent procès-verbal et sont conformes à celles observées lors de la mise en œuvre pour l'essai.

3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

3.1. REFERENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.5 de la norme EN 13501-2.

3.2. CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Aucun autre classement n'est autorisé.

3.2.1. Bloc-porte équipé d'un ferme-porte de référence TS93 B (DORMA)

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				60	-		C ₀			
	E		W		60	-		C ₀			

*Le classement C₀ n'est valable que pour un bloc-porte équipé du ferme-porte mentionné au paragraphe 1.2.4.

3.2.2. Bloc-porte équipé d'un ferme-porte

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				120	-					
	E		W		90	-					

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1. A LA FABRICATION

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2. SENS DU FEU

Indifférent.

5. DOMAINE DE VALIDITE DU PROCES-VERBAL

5.1. DIMENSIONS AUTORISEE

5.1.1. Variations dimensionnelles hors tout du vantail autorisées

5.1.1.1. Dimensions hors tout des vantaux avec vantail mobile équipé d'un ferme-porte :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	960	1920
Hauteur (mm)	Illimitée	2940

Lorsque les blocs-portes sont réalisées à partir de deux vantaux inégaux, les largeurs hors tout autorisées des vantaux respecteront les conditions suivantes :

- La largeur du vantail mobile sera $700 \leq L \leq 1400$ mm.
- La largeur du vantail semi-fixe sera $258 \leq L \leq 516$ mm.

5.1.1.2. Dimensions hors tout des vantaux avec vantail mobile non équipé d'un ferme-porte :

- Pour un classement E:

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	960	2208
Hauteur (mm)	Illimité	3381
		La surface des vantaux ne doit toutefois pas dépasser 6,77 m²

Lorsque les blocs-portes sont réalisées à partir de deux vantaux inégaux, les largeurs hors tout autorisées des vantaux respecteront les conditions suivantes :

- La largeur du vantail mobile sera $700 \leq L \leq 1610$ mm.
- La largeur du vantail semi-fixe sera $258 \leq L \leq 593$ mm.

- Pour un classement EW:

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	960	1920
Hauteur (mm)	Illimité	2930

Lorsque les blocs-portes sont réalisées à partir de deux vantaux inégaux, les largeurs hors tout autorisées des vantaux respecteront les conditions suivantes :

- La largeur du vantail mobile sera $700 \leq L \leq 1400$ mm.
- La largeur du vantail semi-fixe sera $258 \leq L \leq 516$ mm.

5.1.2. Dimensions autorisées des vitrages

Les dimensions hors tout maximales autorisées pour les vitrages obturant les vantaux sont déduites des dimensions hors-tout des vantaux.

5.2. CONSTRUCTION SUPPORT AUTIORISEES

Les performances indiquées au paragraphe 3 du présent procès-verbal de classement sont valables pour des blocs-portes installés dans des constructions supports telles que décrites au paragraphe 1.2.5. du présent document.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les côtes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX NEUF

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par EFECTIS France.



Déborah KRIER
Chargée d'Affaires

Maizières-lès-Metz, le 30 juin 2014



Hervé RYCKEWAERT
Chef du Service Essai

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément

Planche n° 1: Nomenclature

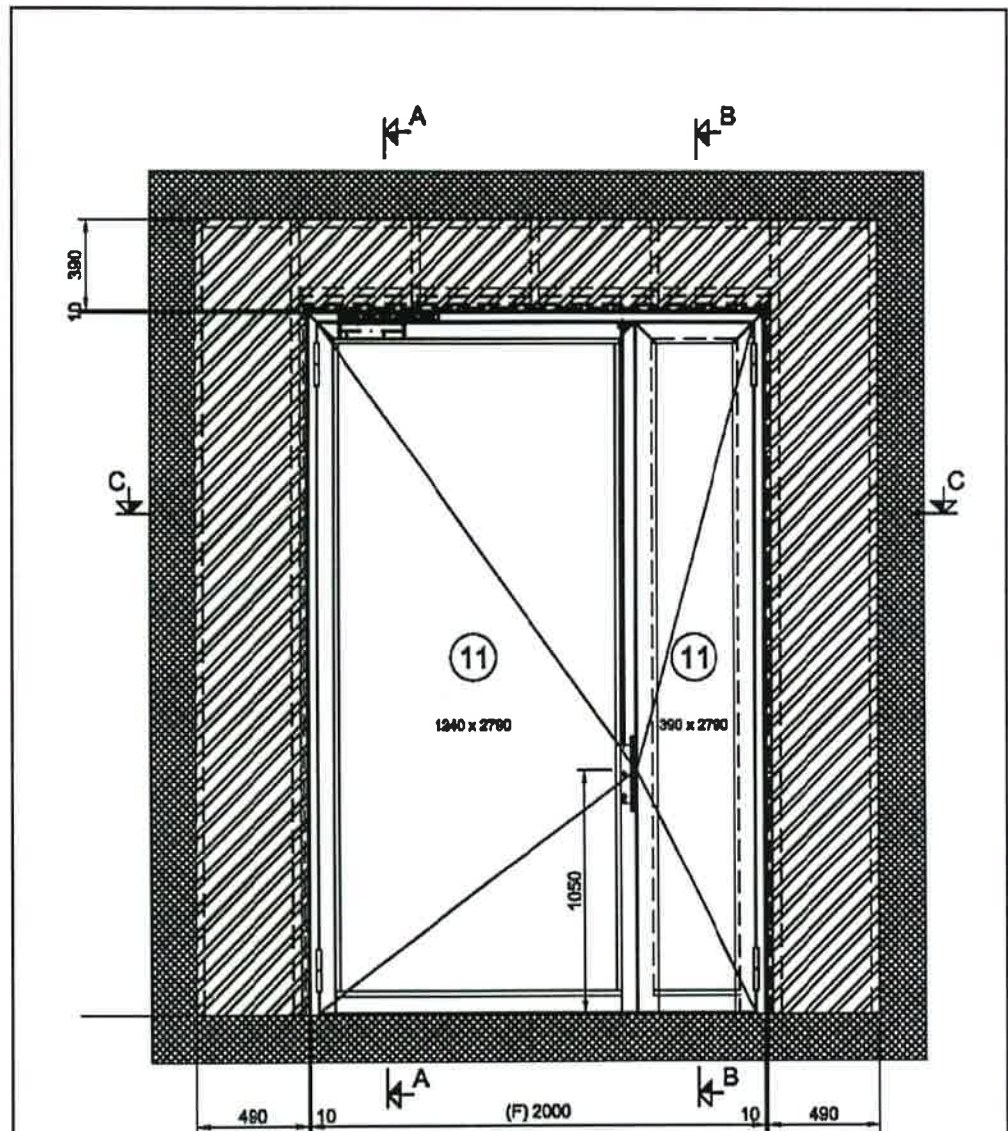
No.	Désignation	No. art.	Matière/fournisseur
1	Profilés	32.800	E 195 / Forster
2	Profilés	32.803	E 195 / Forster
3	Profilés	32.805	E 195 / Forster
4	Profilés	32.855	E 195 / Forster
5	Parclose en acier 20 x 25	901228	E 195 / Forster
6	Bouton de parclose	906577	E 195 / Forster
7	Bande de vitrage 15 x 3		Gluske Gmbh
8	Bande de vitrage 15 x 4		Gluske Gmbh
9	Joint de battement	905307	Forster
10	Vitrage Pyroguard T-EW60/13-1		CGI France
11	Bande comprimée ignifuge		"Iso-Chemie"
12	Vis Ø 7.5 x 160 acier	HUS	"HILTI"
13	Plate acier de renforcement 35 x 5		E 195
14	Paumelle à souder	907662	Forster
15	Poignée de porte	907327	Forster
16	Serrure à mortaiser	907240	Forster
17	Gâche (Garniture)	907001	Forster
18	Goujon de sécurité	917013	Forster
19	Cale de vitrage 13 x 10 x 80		Promat
20	Ferme-porte TS 93		Dorma

Toutes dimensions en mm

Nomenclature

Planche 1
Nr. 13-A-418
de 23.05.2014

Planche n° 2: Elévation



⑪ Pyroguard T-EW60/13-1

Toutes dimensions en mm

Elévation

Planche 2
Nr. 13-A-418
de 23.05.2014

Planche n° 4: Coupe verticale B-B

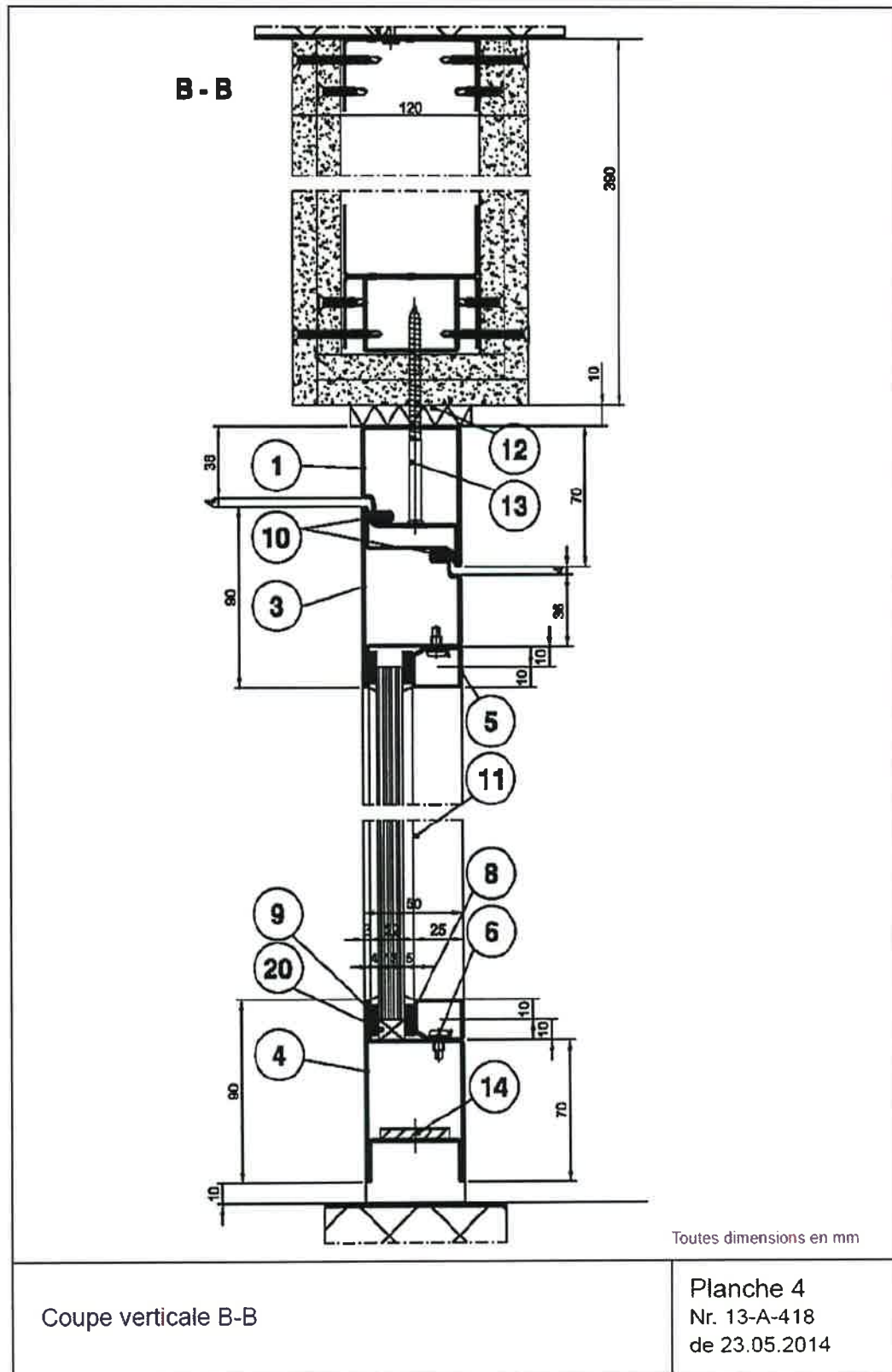


Planche n° 5: Coupe horizontale C-C

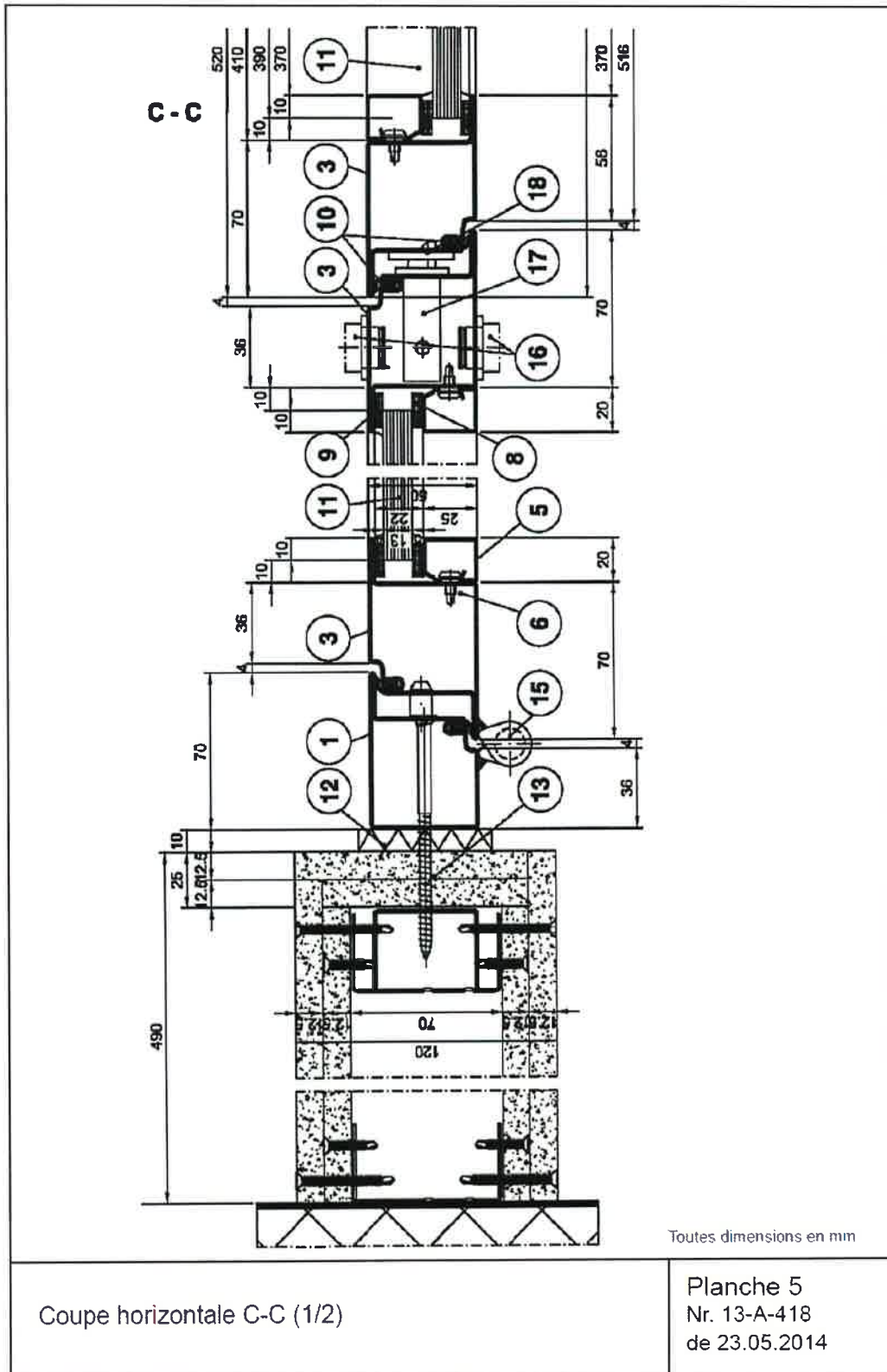


Planche n° 6: Coupe horizontale C-C

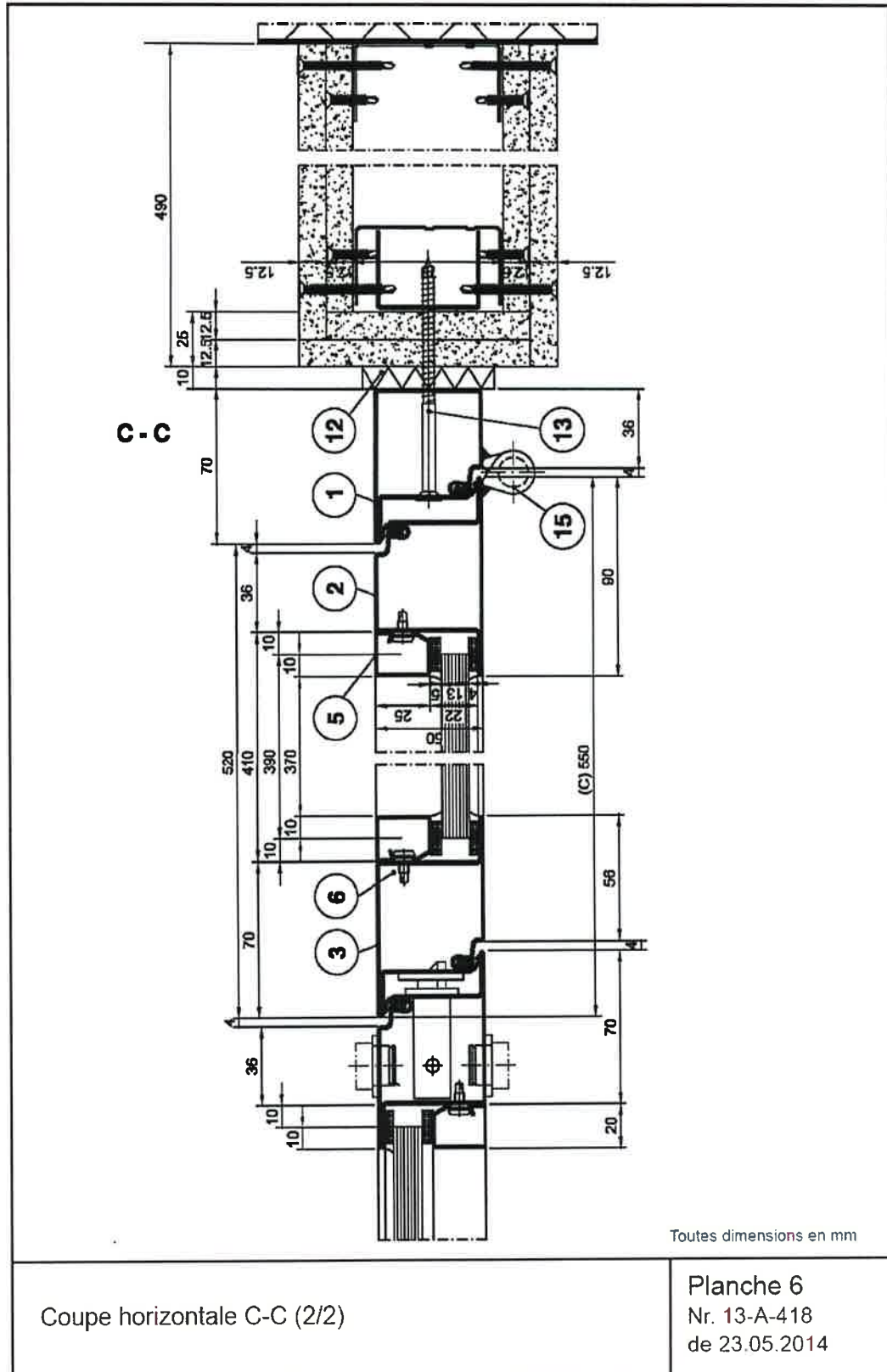


Planche n° 7: Détail mise en œuvre

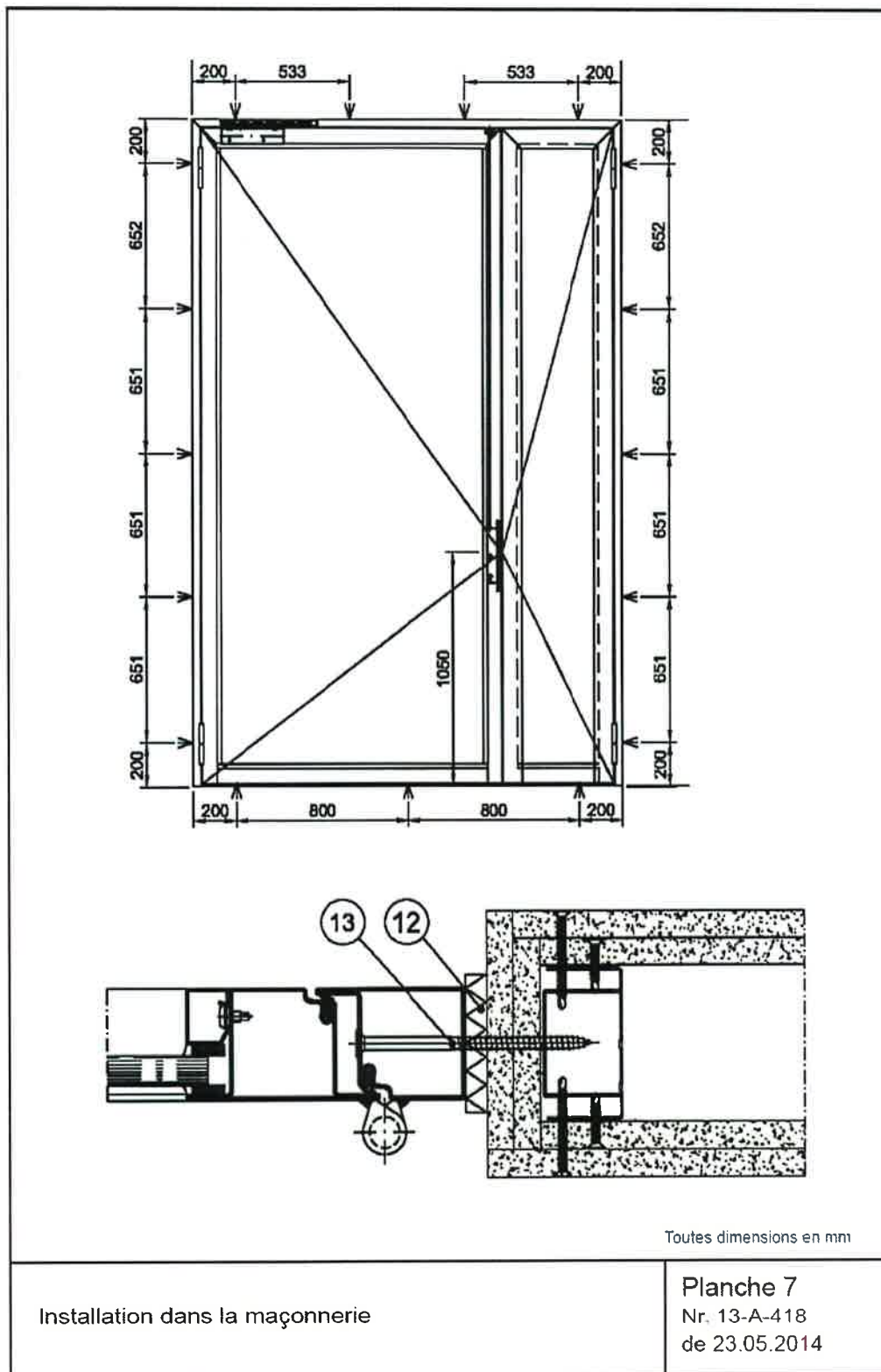


Planche n° 8: Détail paumelles

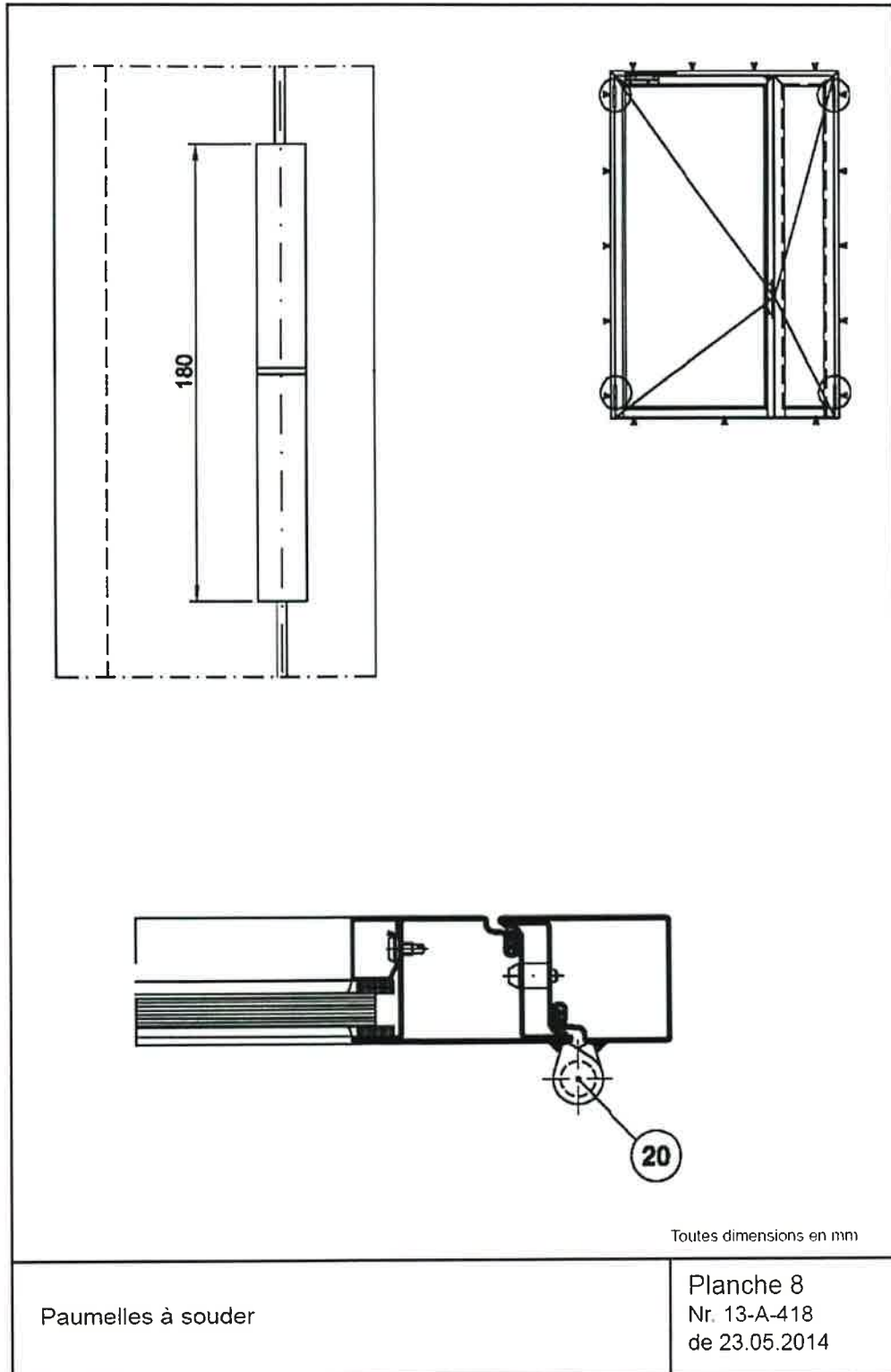


Planche n° 9: Détail serrure

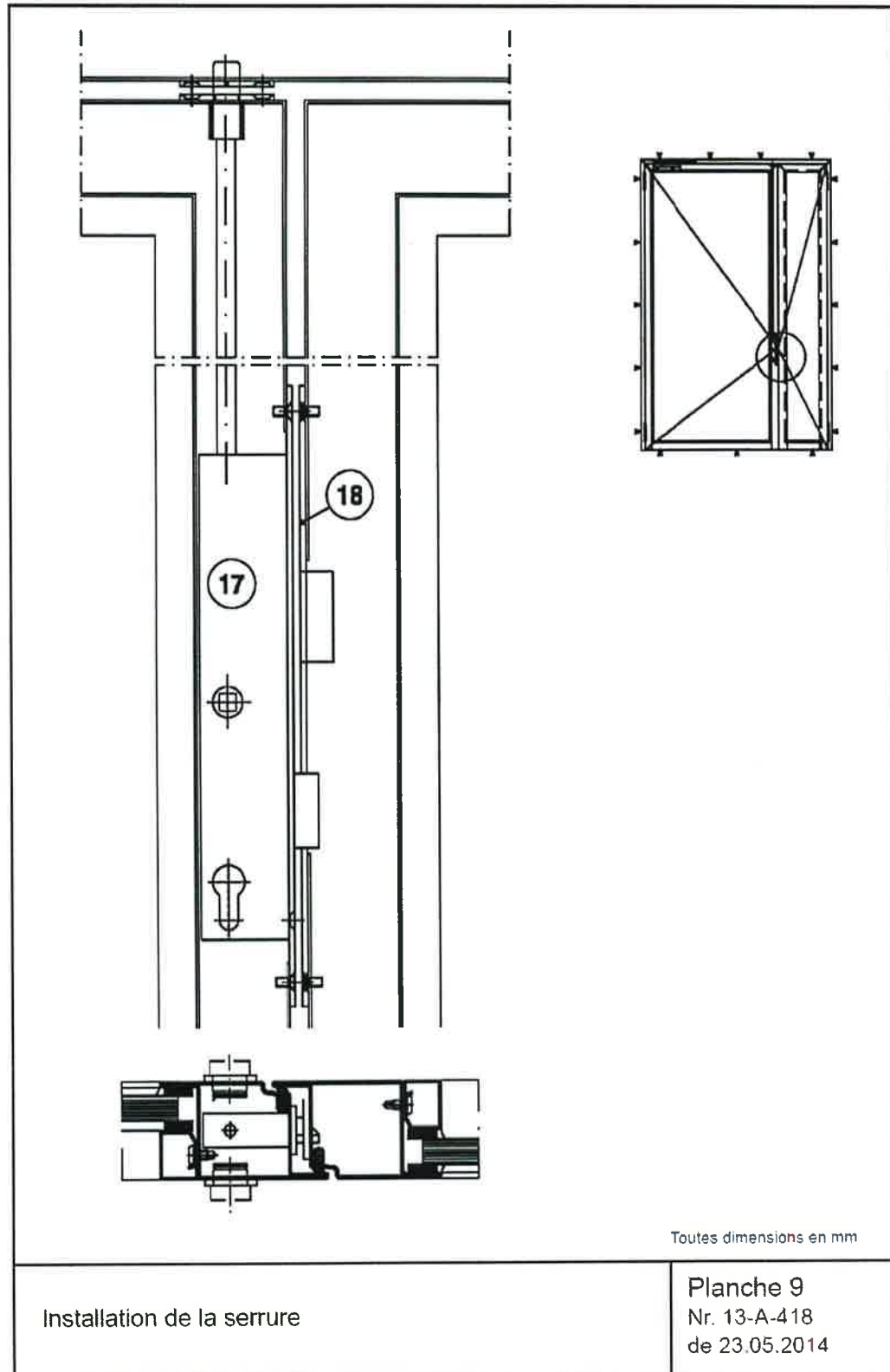
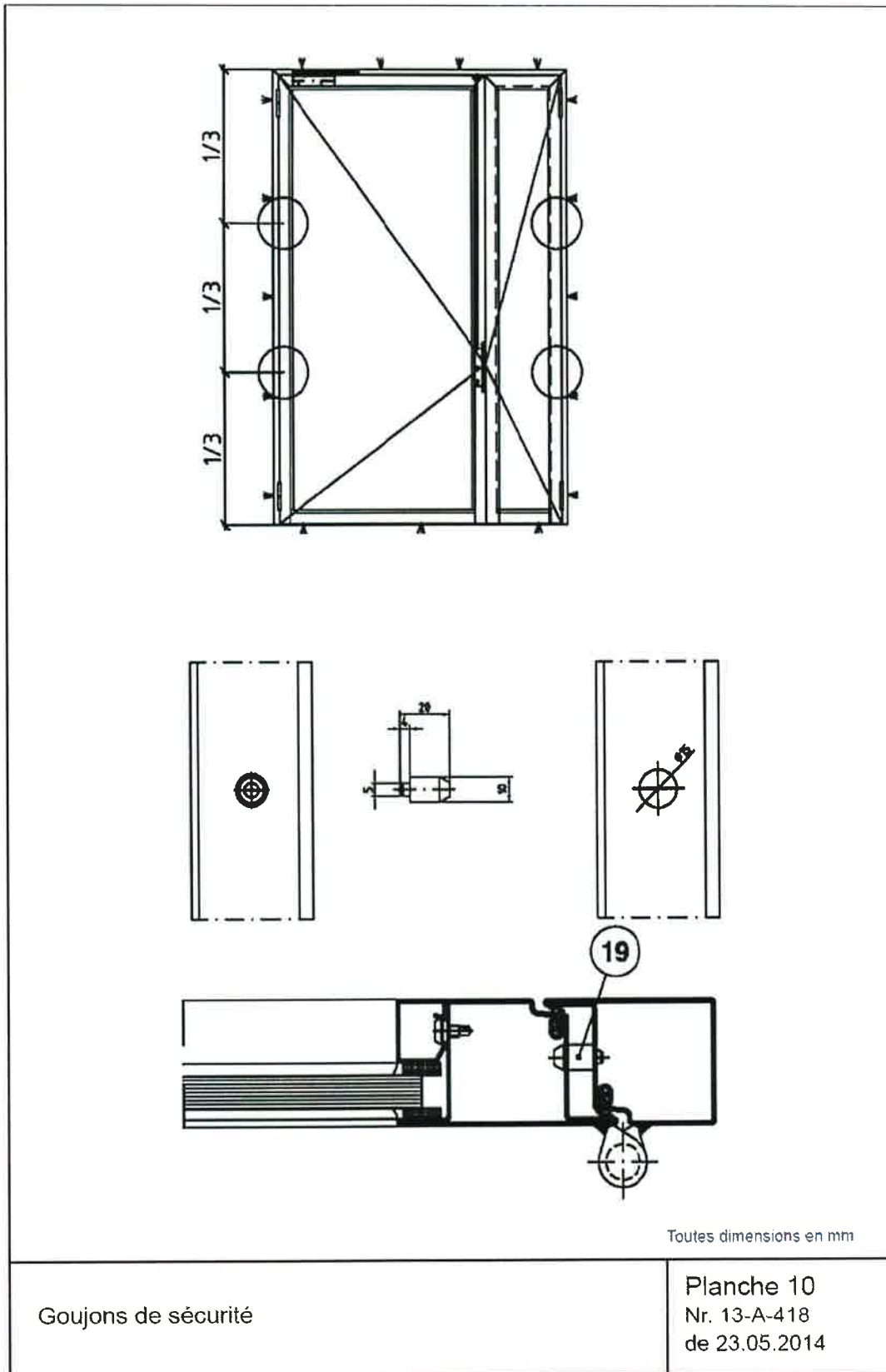


Planche n° 10: Détail goujons de sécurité



Goujons de sécurité

Planche 10
 Nr. 13-A-418
 de 23.05.2014

Planche n° 11: Détail ferme-porte

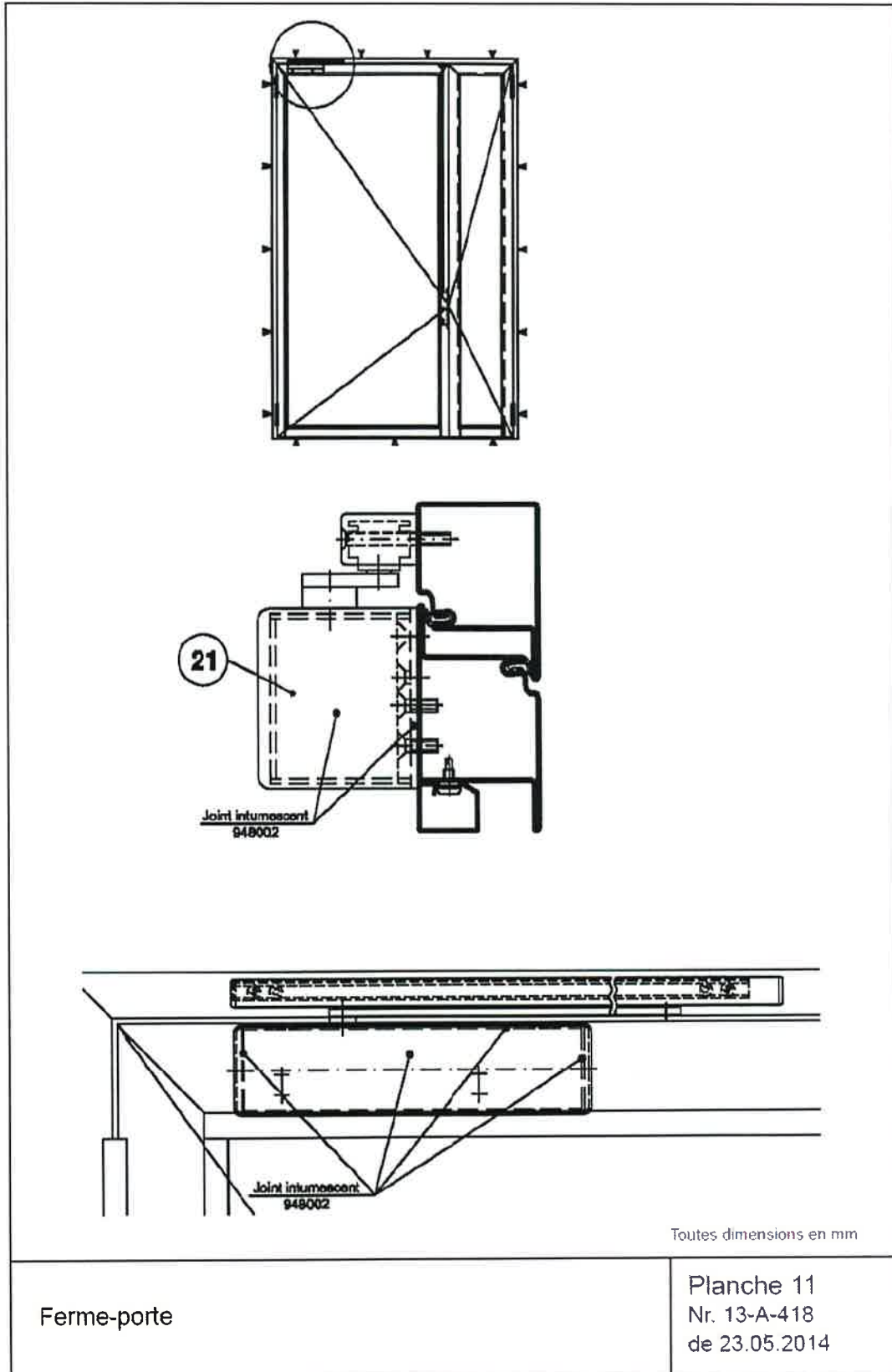


Planche n° 12: Détail profils et accessoires

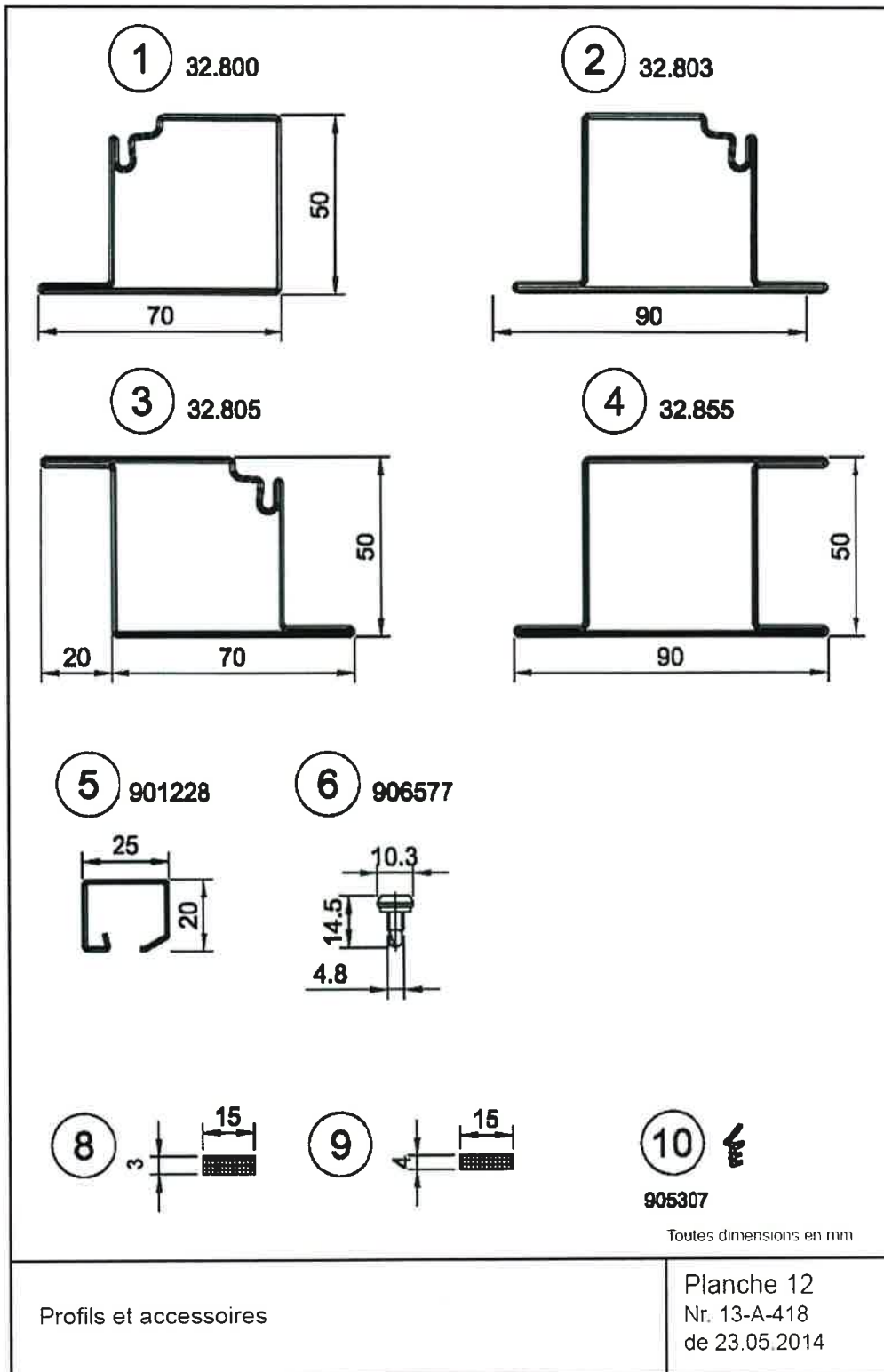


Planche n° 13: Détail fixation pareclozes

